

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

Procès-verbal

Séance du 08/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT,
MMES PRIEUR, SHEPPARD

Excusé : MMES PARGUEL, GOVIGNON MM. LAFLEURIEL, GIRONNAY, DORLENCOURT

M BARBAT Julien a été élu secrétaire de séance.

Quorum : six élus

Ordre du jour :

- Choix de la banque pour emprunt immobilier
- Projet « Erable »
- Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de sécurité dans le bourg
- Enquête publique préalable à l'aliénation d'une voie communale
- Questions diverses

ACQUISITION IMMOBILIERE – DEMANDE D'EMPRUNT :

Après comparaison des offres présentées par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale, le Conseil Municipal décide de souscrire, auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 70 000 €, remboursable annuellement ou trimestriellement sur 15 ans, sur la base d'un taux fixe de 4,10% au maximum, avec avancée de la 1^{ère} échéance au 01/09/2024, pour une mise à disposition des fonds dans les plus brefs délais. Des frais de dossiers seront dus, d'un montant de 70 €.

Toutes délégations utiles sont données au Maire pour la signature du contrat à intervenir.

SOUTIEN AU PROJET « ERABLE » :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet « ERABLE ».

Ce projet est une réponse à l'appel lancé par le Ministère de la transition écologique et soutenu par le Ministère de la culture et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les enjeux territoriaux sont les suivants :

- Soutenir la transmission des fermes et les nouvelles installations agricoles,
- Désenclaver les fermes : remettre les fermes au premier plan des échanges publics sur l'avenir du territoire,
- Développer collectivement sur la base des savoirs paysans, des capacités, pour proposer des formations en santé commune à la ferme,
- Intégrer la conservation du patrimoine bocager à une stratégie de résilience territoriale,
- Intégrer les enjeux de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique dans un projet territorial de sauvegarde du bocage bourbonnais sous la forme d'un pacte susceptible d'une adoption délibérative par les élus locaux,
- Définir des modes d'organisation pour défendre le bocage comme un patrimoine commun.

Un comité de pilotage encadre et coordonne la mise en œuvre du projet avec les partenaires locaux. Il est composé de l'équipe scientifique du projet, des artistes impliqués, d'au moins un représentant de la communauté de communes, des élus des communes partenaires, ainsi que des agriculteurs des fermes partenaires.

La commune de Franchesse après en avoir délibéré, décide de soutenir le projet « ERABLE » et nomme Gérard VERNIS comme personne référente qui s'engage à participer au comité de pilotage du projet, deux fois par an, pendant deux ans.

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'AMENAGEMENT BOURG :

M. le Maire rappelle que, lors de la séance du 23 avril 2024, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'engagement de travaux d'aménagements de sécurité dans le bourg de la commune, travaux comprenant la mise en place de deux écluses notamment placées sur la RD1 dite route de Limoise. Ces travaux comprennent également divers aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules à moteur.

Le coût financier est estimé à 7 390,00 € HT mais la commune pourra bénéficier de subvention allouée par le Conseil Départemental de l'Allier. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Dépense prévisionnelle TTC :	8 868,00 €
Conseil Départemental :	2 754,80 €
Autofinancement :	6 113,20 €

La commune fera l'avance de la TVA mais bénéficiera d'une compensation l'année prochaine.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à ce projet,
- Approuve le plan de financement proposé,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental l'octroi des subventions prévues
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE VOIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle ce qui suit :

« Il a été fait une demande d'achat d'une section de terrain communal situé au lieudit « Marchandière » portant sur les parcelles cadastrées B 157 et B 395, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'objet de cette demande et ses motivations, à savoir que suite à la constructions d'un bâtiment d'habitation et à diverses erreurs, il s'avère qu'une partie du bâtiment est construit sur le chemin communal.

Les observations ont fait ressortir que suite à des erreurs administratives, la vente du terrain concerné est cohérente, tant pour la commune que pour l'acquéreur. »

Vu, le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Considérant, que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un bâtiment obstrue le passe,

Considérant, que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis « Marchandière » du domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

OCTROI DE SUBVENTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- IFI 03 : 92.00 €

Ces sommes seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget communal 2024.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE :

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'aide financière a été adressée à la commune afin de réaliser, dans le cadre d'études, une mobilité au Royaume-Uni. Ce déplacement est financé en partie par les bourses de la Région et les bourses du programme ERASMUS. Cependant tous les frais ne sont pas couverts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se déclarent unanimement défavorables à l'octroi d'une aide par manque de connaissance sur les revenus du demandeur et de ses représentants, ainsi que sur le montant des aides déjà allouées.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise i.t.D System basé à Moulins, visant à effectuer une sauvegarde complète des données de la Mairie, selon le devis, une sauvegarde sera effectuée sur un serveur à distance pour 24,17€ HT par mois, et une sauvegarde sera effectuée en mairie sur un disque dur pour 86,70€ HT. Les frais de maintenance pour l'installation des systèmes de sauvegarde s'élèvent à 100€ HT. A l'unanimité, les membres du conseil municipal se montrent favorable à la signature du devis.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la venue du SDE 03 ayant pour but de faire un point sur l'éclairage de l'église. Après étude il en ressort que bien que l'éclairage de l'église ne soit plus activé, un abonnement lié au compteur de 290€, ainsi qu'une cotisation de maintenance de 637.92€ sont prélevés chaque année pour le fonctionnement de l'éclairage. Ce qui fait un prélèvement total de 927.92€. Après avoir échangé, les conseillers municipaux décident de rester dans une logique d'économie et de préservation de l'environnement et de couper l'abonnement au compteur. Un courrier dans ce sens sera fait auprès du SDE 03.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la carte de remerciement des enfants de l'école de Saint-Plaisir ayant participé au voyage au Futuroscope, grâce notamment à la subvention communale qui a été versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Four handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page. From left to right: a stylized signature, a signature that appears to be 'Lange', a signature that appears to be 'K', and a signature that appears to be 'Ouein'.

